

Règlement intérieur de la Graduate Schools « Computer Science » de l'Université Paris-Saclay

version du 12 juin 2020

Préambule

Le présent règlement intérieur s'appuie sur le **règlement intérieur cadre** voté au CA de l'Université Paris-Saclay le **18 mai 2020**. Ne sont indiqués que les articles modifiés ou complétés par rapport au règlement intérieur cadre. Les parties surlignées en jaune sont les parties modifiées par rapport à l'article original.

TITRE 1 – DISPOSITIONS GENERALES

Article 1. Structuration pédagogique et scientifique de la Graduate School

La Graduate School « Computer Science » coordonne les recherches et les formations en sciences du traitement de l'information telles que définies par les sections 27 et 61 du CNU et 6 et 7 (INS2I) du CNRS : informatique, automatique, traitement du signal et des images, robotique et conception de systèmes sur puce. Elle accompagne le développement des sciences de l'information qui se situe au cœur des mutations numériques contemporaines et impacte également les méthodologies de recherches des autres disciplines.

Le périmètre thématique, la liste des équipes et formations rattachées à la Graduate School sont décrits plus précisément dans l'annexe n°1.

TITRE 2 - LE CONSEIL DE LA GRADUATE SCHOOL

Article 2. Composition

Le conseil de la Graduate School Computer Science comprend 50 membres au maximum, dont au minimum 50 % d'élus. La composition du conseil doit être représentative de la diversité des différentes thématiques de la Graduate School. Par exception à l'article D.719-4 du code de l'éducation, il est institué un sous-collège des usagers comprenant les personnes mentionnées au II de l'article D.719-6 du même code.

- 1 élus des usagers suivant une formation de troisième cycle relevant de l'article L. 612-7 du code de l'éducation avec le même nombre de suppléants ;
- 2 élu des usagers n'appartenant pas au sous-collège précédent avec le même nombre de suppléants ;
- 22 élus des personnels :
 - 10 élus du collège A des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs assimilés (professeurs et assimilés)
 - 10 élus du collège B des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs assimilés (autres enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels assimilés)
 - 2 élus du collège C des BIASS (Personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers et de service, les personnels des bibliothèques).
- 21 membres de droit :
 - 1 représentant de l'école doctorale STIC
 - 3 représentants des mention de master (informatique, bioinformatique et MIAGE)
 - 11 représentants des opérateurs et des ONR partenaires
 - 3 représentants des équipes de recherche de la Graduate School
 - le directeur et les deux directeurs adjoints
- 4 membres nommés par le comité de direction élargi de l'université Paris-Saclay sur proposition du conseil de la Graduate School réduit aux élus et membres de droit du conseil. Lorsqu'un membre nommé cesse d'exercer ses fonctions, il est remplacé par un membre nommé par le comité de direction élargi de l'université Paris-Saclay sur proposition du conseil de la Graduate School.

Le directeur de la Graduate School préside le Conseil de la Graduate School et peut inviter des membres experts extérieurs aux réunions de ce conseil. La liste des invités permanents au conseil est définie en annexe 3.

Nul ne peut siéger, en sa qualité d'élu, dans deux conseils de Graduate School.

Article 3 : Réunions du conseil de la Graduate School

Le conseil de la Graduate School se réunit, au moins deux fois par an :

- sur convocation du Président du conseil
- ou sur demande écrite soutenue par au moins un quart de tous les membres du conseil adressée au président du conseil accompagnée d'un ordre du jour précis.

Le conseil peut se réunir en format élargi à des partenaires non-académiques ou des partenaires académiques internationaux nommés par le conseil de la Graduate School.

Le conseil est aidé dans son travail par des commissions dont la composition et le fonctionnement sont définis en annexe 2.

Article 4. Collège électoral et modalités d'élection des membres du conseil

Article 4.3 – Dispositions relatives aux listes de candidats

Les listes doivent assurer la diversité des opérateurs et ONR partenaires, avec au moins quatre opérateurs et/ou ONR partenaires différents sur une même liste pour les collèges A et B.

Article 5 – Comité électoral Consultatif de l'Université

Article 6. Durée du mandat

Article 7. Fonctionnement du conseil

Article 8 - Attributions du Conseil

TITRE 3 – LE DIRECTEUR ET L'EQUIPE DE DIRECTION

Article 9 - Directeur et équipe de direction

Le directeur est désigné parmi les personnels des collèges A et B des chercheurs, enseignants-chercheurs, enseignants de la Graduate School. Son mandat est de quatre ans renouvelable une fois. Il est nommé par le comité de direction élargi de l'université après avis du conseil de la Graduate School sur proposition du coordinateur en lien avec les opérateurs et les ONR partenaires

Son mandat prend fin à la désignation de son successeur.

Le Directeur :

- Est responsable de la préparation et de la mise en œuvre de la politique de recherche et de formation de la Graduate School;
- Est en charge d'établir un bilan tous les deux ans auprès du conseil académique et sur demande de ce dernier.
- Prépare les réunions du conseil avec le bureau, si celui-ci est constitué ;
- Est responsable de l'organisation des conseils ;
- Préside le conseil ;
- Représente la Graduate School au conseil académique et pour toutes autres attributions à définir ;
- Siège en qualité d'invité au conseil académique.

L'équipe de direction de la Graduate School est composée de :

- Un directeur
- Deux directeurs adjoints :
 - un directeur adjoint en charge de la formation
 - un directeur adjoint en charge de la recherche
- Six directeurs adjoints délégués :
 - un directeur adjoint délégué aux relations internationales
 - un directeur adjoint délégué à la valorisation
 - un directeur adjoint délégué à la vie étudiante
 - un directeur adjoint délégué au budget
 - un directeur adjoint délégué à l'interdisciplinarité
 - un directeur adjoint délégué à l'interface avec le premier cycle

La composition de cette équipe plurielle doit tenir compte de la diversité des opérateurs et des ONR partenaires. Elle couvre les missions de la Graduate School et qui garantit les liens opérationnels avec le coordinateur, les opérateurs et les ONR partenaires.

Le directeur constitue son équipe de direction avec les opérateurs et les ONR partenaires. La nomination de l'équipe de direction est soumise au vote du conseil de la Graduate School puis validée par le comité de direction élargi de l'université.

Le mandat de l'équipe de direction prend fin avec le mandat du directeur.

Article 10 : Bureau de la Graduate School

Le bureau de la Graduate School Computer Science est constitué :

- du directeur
- des directeurs adjoints
- des directeurs-adjoints délégués
- de deux membres élus du collège A
- de deux membres élus du collège B
- d'un membre élu du collège C
- d'un membre élu du collège D
- d'un responsable administratif de la Graduate School

Il se réunit au moins dix fois par an. Il peut désigner des chargés de mission qu'il sollicite pour des questions spécifiques.

Il est chargé de préparer et suivre les dossiers relatifs aux principaux domaines d'actions de la Graduate School. Le mandat du bureau prend fin avec celui du directeur. Le bureau est désigné par le directeur et validé par le conseil de la Graduate School.

TITRE 4 – LE COORDINATEUR

TITRE 5 – DISPOSITIONS PARTICULIERES

TITRE 6 – DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Annexes

Annexe 1 : Périmètre de la Graduate School

Périmètre : Sciences du traitement de l'information telles que définies par les sections 27 et 61 du CNU et 6 et 7 (INS2I) du CNRS.

Mots-clés (par ordre alphabétique) : algorithmique, apprentissage automatique, architecture des machines et des systèmes, automatique, bioinformatique, calcul haute performance, cybersécurité, informatique quantique, intelligence artificielle, interactions humain-machine, internet des objets, langages, méthodes formelles, programmation, représentation des connaissances, réseaux et télécommunications, robotique, science des données, traitement automatique des langues, traitement des images, traitement du signal.

Liste des opérateurs par ordre alphabétique : AgroParistech, CEA, CentraleSupélec, ENS Paris-Saclay, Faculté des Sciences UPSaclay (coordinateur), INRAE, Inria, ONERA, UEVE, UVSQ

Liste des laboratoires par ordre alphabétique : CEA LIST, CEA LIHPC, CVN, DAVID, IBISC, Inria Saclay, L2S, LI-PARAD, LIMSI, LISV, LMV, LRI, LSV, LURPA, MAIAGE, Maison de la Simulation, MIA-Paris, MICS, Onera DEMR, Onera DTIS, SATIE, SONDR

Liste des mentions de master : master mention informatique, master mention MIAGE, master mention bioinformatique

Liste des écoles doctorales : ED STIC

Autres objets (labex, fédérations...) associés à la Graduate School : Labex Digicosme, Equipex Digiscope, Lidex puis IRS CDS, ICODE, FEDEV, Institut Convergence DATAIA, IRT SystemX, Vedecom, Digihall

Annexe 2 : Comités Spécifiques

Le conseil de la Graduate School est assisté dans son travail par 3 commissions désignées ci-après.

Assemblée des Directeurs d'Unité

L'assemblée des directeurs d'unité se réunit une fois par an, sur convocation du directeur de la Graduate School. Elle réunit l'équipe de direction de la Graduate School et l'ensemble des DU accueillant des équipes inscrites dans la Graduate School « Computer Science » (une liste est proposée dans l'annexe n°1). Elle permet d'informer les directeurs d'unité et de recueillir leur avis sur les évolutions de la politique de recherche et de valorisation conduite par la Graduate School.

L'assemblée des DU propose au conseil de la Graduate School 3 représentants des équipes, avec un représentant par site géographique (Versaille, Evry et Orsay/Gif/Saclay).

Commission de la recherche

La commission de la recherche est composée des personnes suivantes :

- Directeur de la Graduate School
- Directeur adjoint en charge de la recherche
- Directeur de l'ED STIC ou son représentant
- Les directeurs de la recherche des 9 composantes de la Graduate School « Computer Science », ou leurs représentants
- 2 élus A du conseil de la Graduate School désignés par le conseil, qui ne peuvent pas être simultanément membre d'une autre commission de la Graduate School
- 2 élus B du conseil de la Graduate School désignés par le conseil, qui ne peuvent pas être simultanément membre d'une autre commission de la Graduate School

Elle se réunit sur demande de l'équipe de direction en fonction des besoins, et a minima avant chaque réunion du conseil de la Graduate School.

Elle peut inviter toute personne extérieure à la commission en fonction de l'ordre du jour.

Elle examine les questions relevant du soutien de la recherche au sein de la Graduate School, par exemple : postes mutualisés (BQR), rencontres doctorants-industrie, bourses de thèse, plate-formes mutualisées pour la recherche, etc.

Commission de l'enseignement

La commission de l'enseignement est composée des personnes suivantes :

- Directeur de la Graduate School
- Directeur adjoint en charge de l'enseignement
- Directeur de l'ED STIC ou son représentant
- Les responsables des mentions de master relevant en principal de la Graduate School, ou leurs représentants
- Les responsables de formation des composantes de la Graduate School, ou leurs représentants
- 2 élus A du conseil de la Graduate School désignés par le conseil, qui ne peuvent pas être simultanément membre d'une autre commission de la Graduate School
- 2 élus B du conseil de la Graduate School désignés par le conseil, qui ne peuvent pas être simultanément membre d'une autre commission de la Graduate School

Elle se réunit sur demande de l'équipe de direction en fonction des besoins, et a minima avant chaque réunion du conseil de la Graduate School.

Elle peut inviter toute personne extérieure à la commission en fonction de l'ordre du jour.

Elle examine les questions relevant de la formation au sein de la Graduate School, par exemple : forum masters, bourses de master, projets et coordination de plate-formes mutualisées d'enseignement, etc.

Annexe 3 : Invités permanents au conseil de la Graduate School Computer Science

À la date du 15 juin 2020, les directeurs des opérateurs et structures suivantes sont invités permanents au conseil de la GS :

- Département informatique de l'IUT d'Orsay
- Département informatique de Polytech Paris-Sud
- Labex Digicosme
- IRT SystemX
- DATAIA
- GS maths
- GS ingénierie et système

Ils peuvent désigner une personne pour les remplacer.

Le Conseil Académique désigne un invité permanent au conseil de la GS Computer Science.

Cette liste peut être modifiée par un vote du conseil à la majorité absolue.